Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20231127-2023-106-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 24 Votants 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Monsieur DEPARETERE Marcel; DE SAINTE CROIX Stéphane; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur MOURAUX Michel; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur LE DEM Philippe; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie; Madame GUINAND Alexandra; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur de COURCEL Dominique; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-106: PARTICIPATION A LA CLASSE DE DÉCOUVERTE SAINTE ANNE

Considérant la demande de participation de la commune relative à un projet de l'école Sainte Anne pour la classe découverte du 14 au 19 avril 2024 sur le thème des plages du débarquement au coût de 496.92€ par enfant.

La proposition de financement sur quatre tranches, en fonction du quotient familial, serait la suivante :

tranche	quotient	participation Briare		nombre d'élèves	reste à charge famille
		%	€		
TA	moins de 3287	72%	354,9312	3	138,0288
TB	moins de 5972	67%	330,2832	5	162,6768
TC	moins de 9064	59%	290,8464	5	202,1136
TD	plus de 9065	53%	261,2688	6	231,6912
otal charge					dia .
Briare		5738,0544			

Quotient = revenus annuels du foyer/nombre de personnes composant le foyer

La participation à la charge de la commune serait de 5 739 € pour 19 enfants de Briare.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, (Mélanie GABRIEL, Valérie VICHERAT et Dominique de COURCEL ne participent pas au vote)

Décide de participer à ce séjour et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance

Jacqueline LAURENT

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET